

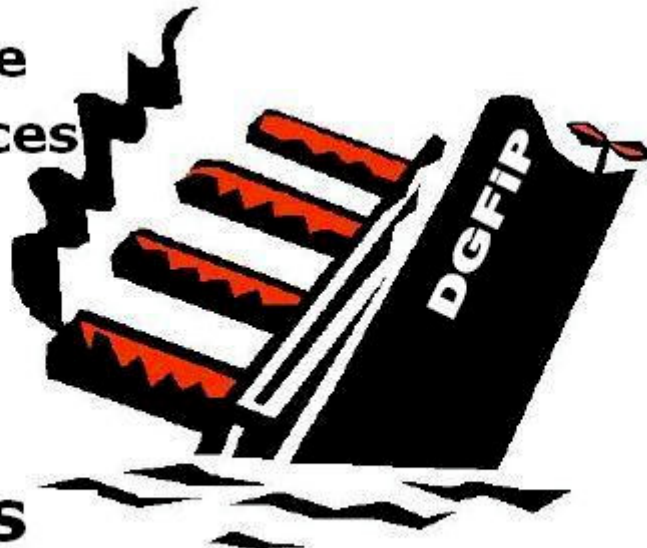


Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP  
Section locale **FO** DGFIP62  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS  
☎ : 06.04.40.51.41  
@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)  
🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

**Ministère  
des Finances**

**- 2 353  
emplois**



**DGFIP : Le Naufrage !**

Le dialogue social est un exercice obligé pour l'Administration qui doit recueillir, parfois, l'avis des représentants des personnels. Il n'en demeure pas moins que ce dialogue social, traité comme une obligation réglementaire, reste trop souvent convenu et superficiel et les organisations syndicales, si elles sont poliment écoutées, ont rarement l'impression d'être entendues.

Les agents de la DGFIP sont nombreux à s'interroger sur l'avenir même de leurs missions depuis qu'ils ont entendu le discours gouvernemental sur les « ministères prioritaires » et les « non prioritaires », surtout lorsque les directions des ministères financiers, comme la DGFIP, ne sont pas considérées comme prioritaires.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette classification arbitraire n'est pas recevable par les personnels de la DGFIP qui viennent de vivre quatre ans de fusion, certes présentée comme emblématique de la RGPP, mais qui devait surtout conforter cette administration et ses missions. Classification d'autant plus irrecevable que, bien avant cette fusion, les agents des Impôts comme ceux du Trésor public avaient déjà subi plus d'une décennie d'efforts dans leurs anciennes directions au travers des restructurations, des réformes et des suppressions d'emplois, toujours engagées au nom de l'exemplarité.

Soutenir aujourd'hui que toutes les missions exercées par la DGFIP n'auraient pas un intérêt prioritaire pour la collectivité serait la négation des sacrifices consentis par les personnels au cours de cette restructuration administrative de grande ampleur.

Ce serait assurément la condamnation de la DGFIP et de l'utilité de cette réforme dont nous avons toujours contesté le bien fondé. Le démantèlement des missions de la DGFIP par perte d'emplois finira t'il par nous donner raison ?

**F.O.-DGFIP** considère qu'il faut surtout arrêter de se moquer des personnels. Parallèlement, les agents constatent qu'ils vont subir l'austérité comme le rasoir à quatre lames :

- aucune augmentation des rémunérations depuis 2010 ;
- réduction des possibilités de promotions, au travers de la remise en cause des plans de qualifications ministériels dès 2012, et plus sûrement en 2013 ;
- diminution des crédits de fonctionnement des postes et services ;
- et enfin, poursuite des suppressions d'emplois alors qu'il n'est pas contestable que les conditions de travail et d'exercice des missions sont totalement dégradées.

**F.O.-DGFIP s'inscrit en totale opposition à cette politique et revendique :**

- une augmentation des rémunérations ;
- la prise en compte de l'évolution de la technicité des personnels par la poursuite des plans de qualifications ;
- le maintien des budgets locaux nécessaires, alors que, dès ce mois de septembre 2012, des directions locales se déclarent en cessation de paiement et sont dans l'impossibilité de rembourser les frais de déplacement des agents des équipes de renfort, des agents en formation et ...des élus en CAP Nationales ou locales ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois.

Pour être complet, sans être exhaustif, **F.O.-DGFIP** maintient sa revendication sur le droit au retour pour tous tel qu'il existait dans la filière gestion publique<sup>(1)</sup>, l'organisation de deux réels mouvements de mutations par an pour toutes les catégories de personnels et demande, avec sa Fédération des Fonctionnaires, l'abrogation de la journée de carence.

Entre le discours de la Direction Générale qui dresse un actif élogieux du bilan de la fusion et les représentants des personnels qui constatent que le passif s'alourdit, il y a un gouffre.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales de la DGFIP réclament un véritable bilan de la fusion afin justement de mettre en parallèle l'actif et le passif de cette nouvelle direction.



1) Possibilité donnée aux agents promus de C en B d'être affectés dans leur département d'origine.